

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI à VINGT HEURES TRENTE :

PRESENTS :

**Mr CHEVALLIER MAMES François – Mr STEVANCE Elie – Mr
ALARD André – Mr CHARRIAL Didier – Mme VANESON Jocelyne
– Mme MORAL Alessandra – Mme ESQUER Valérie – Mr
PERRON Thierry – Mr AUBIN Gilles – Melle LEPAGE Annick –
Mme BAVAY Carol – Mr TOUCHARD François – Mme PHILIPPE
Magali**

ABSENT :

Mr BORREL Michel

Secrétaire de séance : Mr STEVANCE Elie

1/ AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE D'UNE COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DES CC « BRIE BOISEE », « VAL BREON », « SOURCES DE L'YERRES » ET EXTENSION A COURTOMER :

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'arrêté 2013/DRCL/BCCCL/38 portant projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes « Brie Boisée », « Val Bréon », « Sources de l'Yerres » et extension à la commune de Courtomer.

2/ TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT : AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT :

Considérant les travaux d'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques pour la rue du Cordeau engagés par le SDESM
Considérant, que la part de la commune est de 155 000€
Considérant les offres de prêt obtenues auprès de trois établissements financiers
Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 :

Pour financer le Programme d'investissement, le Conseil Municipal de la commune de COURTOMER décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Ile-de-France un contrat de Prêt à Taux Fixe d'un montant de 155 000 Euros avec les caractéristiques suivantes :

Durée : 20 ans

Taux d'intérêt nominal : 1,69%

Périodicité : trimestrielle

Amortissement : progressif

Frais de dossier : 155€

Article 2 :

Monsieur François CHEVALLIER-MAMES, Maire de la commune, est autorisé à signer le contrat de Prêt au nom de la commune et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution du Prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3/TRAVAUX VOIRIE TROTTOIRS RUE DU CORDEAU :

Le maire informe le conseil municipal que le projet concernant la construction des trottoirs et rénovation de la voirie sur une partie de la rue du cordeau aurait un coût de 254 000 € Ht.
Une demande de subvention sera alors formulée pour 2017.

4/ PREEMPTION 4 PARCELLES RUE DU VIEUX CHÂTEAU :

Considérant les difficultés de stationnement rue du vieux château et les entraves à la circulation des voitures et des piétons,

Considérant la nécessité de créer un parking public afin de réduire ces difficultés,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de préempter les parcelles B221, B222, B224 et B225.

5/ TRAVAUX PROTECTION INCENDIE RUE DU PONT NEUF

Le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du dossier. Une consultation des entreprises va être lancée.

6/ PROJET DE FERMETURE PERCEPTION DE GUIGNES :

Le Maire fait part au conseil municipal du projet de fermeture de la perception de Guignes à une échéance proche voire dès le 1^{er} janvier 2017, sans pour autant disposer d'informations sur le rattachement de Courtomer à une autre trésorerie ni sur les motifs et les modalités de ce projet.

Aussi, après en avoir débattu, le conseil municipal adopte la motion suivante :

« Le conseil municipal de Courtomer, dans sa séance du 19 mai 2016, a pris connaissance d'informations sur une éventuelle fermeture de la perception de Guignes. Il s'étonne de ne pas disposer à ce jour d'informations complètes sur les objectifs de ce projet ni sur les modalités de sa mise en œuvre. Tout en reconnaissant que la modernisation des services de l'Etat peut entraîner une modification de l'organisation de ses implantations sur le territoire, il redoute que cette décision supprime un service de proximité utile pour les contribuables et pour les collectivités

territoriales, entraînant de nouvelles fragilités pour les zones rurales.

Le Conseil municipal demande instamment des informations complètes sur ce projet et insiste pour que le lien de proximité avec ce service public soit maintenu. Il souhaite également que les préoccupations des agents travaillant à la perception de Guignes soient entendues afin que l'emploi soit préservé au plus près de nos territoires. »

7/DECISION MODIFICATIVE :

Considérant le besoin de financement pour les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sur la commune, le maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°1 M14 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP 21

Article 21531 Réseaux d'adduction d'eau	+ 20 000.00 €
Article 21534 Réseaux d'électrification	+ 26 197.00 €
Article 2152 Installation de voirie	+ 55 096.36 €

RECETTES INVESTISSEMENT

CHAP 16

Article 1641 Emprunts en euros	+ 101 296.36 €
---------------------------------------	----------------

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adopter cette décision modificative

Le détail du compte 165 (dépôts et cautionnement) sur le budget de la commune fait apparaître une fiche migration de 0.01 €. Cette fiche est issue du passage franc/euro afin de régulariser cette opération, le maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°2 M14 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP 16

Article 165 dépôts et cautionnement	+ 0.01 €
--	----------

CHAP 20

Article 2051 concessions et droits similaires	- 0.01 €
--	----------

RECETTES FONCTIONNEMENT

CHAP 77

Article 7788 produits exceptionnels divers	+ 0.01 €
---	----------

CHAP 70

Article 70311 concession dans les cimetières	- 0.01 €
---	----------

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'adopter cette décision modificative

8/MODIFICATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE :

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de porter la durée de travail du poste d'adjoint technique de 33 h 00 à 35h00 hebdomadaire.

Un arrêté modificatif de durée hebdomadaire de travail sera alors pris en ce sens à compter du 01/06/2016.

9/ INFORMATION SUR LES SYNDICATS

Néant

10/ QUESTIONS DIVERSES

Organisation Fête des Feux saint Jean : réunion le 30 mai 2016 à 20h30

L'Ordre du jour étant épuisé, ont signé au registre les membres présents.